

PROCÈS VERBAL CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE 3MG 30 JUIN 2023

Présents :

L.Fontaine	M.Paris	F.Isselin
D.Dubreuil	G.Boudebs	B.Andrin
P.Frère	C.Mézière	J.Loiseau
P.Bessin	C.Larre	R.Guechaichia
P-B.Gossiaux	R.Petitdemange	A.Merieau
J-Y.Le Questel	S.Tomasi	J-B.Zinoune

Excusés:

P.Daniel	P.Poizot	F.Pop
J.Gasperi	G.Tobie	T.Desprès
F.Niepceron	D.Murzeau	A.Cuvier

Invités :

C.Beaudron	I.Tea	Brigitte Brou-Mallet
V.Peden	C. Brelet	

La séance du conseil débute à 10H00.

I. Approbation du compte-rendu du dernier conseil du 03/03/2023 (diapo 3)

Les membres du conseil présent.e.s approuvent à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil du 03 mars 2023.

II. Bilan des inscriptions/réinscriptions (diapo 4 à 6)

L'École doctorale 3MG compte 238 doctorant.e.s réparti.e.s sur l'ensemble des Pays de la Loire (Angers, Le Mans, Nantes) selon les données de l'enquête *SIREDO* au 26/04/2023.

- Angers : 36 inscrit.e.s (12%)
- Le Mans : 51 inscrit.e.s (14%)
- Nantes : 160 inscrit.e.s (74%)

III. Bilan des soutenances (diapo 7 et 8)

- Angers : 4 (septembre à décembre 2022) + 3 (janvier à juin 2023)
- Le Mans : 13 (janvier à décembre 2022) + 6 (janvier à septembre 2023)
- Nantes : 42 (janvier à décembre 2022) + 19 (janvier à septembre 2023)

IV. Bilan des CSI - cas particuliers (diapo 10 et 11)

Rappel des dates :

- 1^{ère} année : 15/05 - 05/06/2023
- 2^{ème} année : 20/04 - 15/05/2023
- 3^{ème} année et + : 01/07 - 30/09/2023

a. *Gestion des CSI sur Amethis*

Rappel des bonnes pratiques :

- Saisie de la composition par le/la doctorant.e contrôlée et validée par le/la Directeur.rice de thèse et l'École doctorale
- Dépôt du rapport d'avancement par le/la doctorant.e
- Dépôt du compte-rendu par le/la correspondant.e du CSI avec avis favorable/réservé/défavorable

**Les gestionnaires de site ne peuvent pas déposer les comptes-rendus à la place des correspondant.e.s CSI sur Amethis.*

Plusieurs constats/demandes ont été remontés :

- Les correspondant.e.s des CSI ont des difficultés pour déposer les comptes rendus sur la plateforme.
- Manque de fluidité et nombreux dysfonctionnements, en particulier pour les membres extérieurs hors établissement supérieur (ne possédant pas de compte Amethis).

Pol-Bernard Gossiaux, directeur adjoint du laboratoire Subatech souhaite pouvoir consulter les comptes rendus des CSI sur Amethis. Actuellement, les Directeurs.rices des laboratoires n'y ont pas accès. Seuls les Directeurs.rices des Ecoles doctorales et les Directeurs.rices de thèse peuvent les consulter.

Le conseil souhaiterait *a minima* qu'une alerte soit mise en place (notification par email à destination des Directeur.rice.s d'ED, directeur.rice.s adjoint.e.s d'ED et directeur.rice.s de laboratoire) en cas d'avis réservé/défavorable de la part du CSI pour une réinscription en année supérieure.

Pour le site de Nantes, les doctorant.e.s du GERS et de l'IMT-A ne sont pas encore référencé.e.s dans Amethis mais la situation est actuellement en voie de résolution.

En cas de problème pour les dépôts des comptes rendus, les correspondant.e.s des CSI sont invité.e.s à contacter directement le support d'Amethis des Pays de la Loire.

Rappel : les directeurs/rices de thèse doivent faire le relais auprès de l'Ecole doctorale et du laboratoire en cas d'avis réservé/défavorable d'un CSI.

b. Cas particuliers

Pour le site du Mans, une dispense exceptionnelle a été accordée pour un doctorant en thèse CIFRE pour cause d'inscription tardive.

Concernant les dispenses, Didier Dubreuil demande que la procédure soit clarifiée pour l'ED car la Direction de la Recherche de Nantes Université n'autorise plus de dispense, la règle étant désormais de décaler l'entretien avec le CSI en cas d'inscription tardive qui aurait lieu au mois de septembre ou octobre.

La Gestionnaire de direction de l'ED, Clémence Beaudron va se renseigner auprès du Pôle doctoral de Le Mans Université et du collège doctoral des Pays de la Loire pour connaître la procédure à suivre concernant les dispenses de CSI.

c. Abandons

- Angers : 2 (dont 1 abandon d'une doctorante de 5^{ème} année pour cause COVID et conflit ukrainien)

La doctorante n'a pas souhaité poursuivre son travail de thèse malgré la publication de trois articles.

Laurent Fontaine souhaiterait que l'ED puisse délivrer une attestation ou un certificat qui validerait le travail effectué de celle-ci pour valoriser son travail de thèse.

Selon Sophie Tomasi, c'est une mesure nationale relevant du RNCD et qui est actuellement en cours de réflexion.

À défaut, Didier Dubreuil rappelle que le portfolio a été créé pour retracer le parcours de formation du/de la doctorant.e et les compétences acquises au cours du doctorat. Ce document sert donc à valoriser le travail de thèse de ce dernier dans le cadre d'une recherche d'emploi par exemple.

- Nantes : 9 (1 CSI défavorable et 8 abandons de thèse volontaires malgré des CSI favorables)

V. Point sur les Demandes de délai supplémentaire (DDS) (diapo 12 et 13)

- Nantes : 27
Validation globale des DDS par les membres présent.e.s au conseil.

VI. Examen et validation des candidatures pour les Contrats doctoraux établissement (CDE) (diapo 14 à 18)

- Angers : 2 CDE + 2 AAP LUMOMAT
- Le Mans Université : 4 CDE + 1 thèse Neutralité Carbone (les auditions se sont déroulés en même temps que les CDE. Cependant, le conseil de l'ED n'a pas besoin de valider le dossier de candidature sélectionné).

L'année suivante, LMU ne financera plus que 3 CDE pour l'IMMM.

- Nantes : 7 CDE + 3 CDE Triton (Triton : Bourses d'établissement allouées aux cursus Master et Doctorat)

Au niveau de l'UGE, les candidatures sélectionnées pour les contrats Clear-Doc n'ont pas à être validées par le conseil de l'ED.

L'ensemble des dossiers de candidature pour les 3 sites ont été validés à l'unanimité des membres présent.e.s au conseil.

VII. Attribution aides à mobilité (diapo 20 à 23)

La campagne 2023 d'aides à mobilité s'est terminée le 30/04/2023.

L'École doctorale a reçu 20 demandes :

- 19 demandes ont été validées en bureau le 25/05/2023
- 1 demande a été rejetée pour un financement d'une thèse en cotutelle

Pour rappel, seule la participation à des écoles d'été, collaborations scientifiques et séjours de recherche peuvent être financés en partie par l'ED. Le budget de l'ED était de 5500€.

L'ED a établi une procédure d'attribution d'aides selon les destinations choisies :

- France : 200€
- UE et assimilé : 300€
- Hors UE : 400€

L'ED a été contrainte d'abaisser les demandes d'aide pour raison de budget.

Pour rappel, la participation financière du laboratoire demeure obligatoire.

Pour les années suivantes, il est envisagé de financer uniquement les déplacements à l'international (hors France). Un 2^{ème} appel pourra être lancé selon le budget restant pour des mobilités en France.

Didier Dubreuil souhaite que la participation de la GS soit reconduite l'année prochaine sous condition d'un avis favorable du bureau de la GS.

VIII. Journée de l'École doctorale 2023 (JED) (diapo 24)

Présentation par Valentin Peden (Chargé de développement de la GS 3MG et organisateur de la JED) :

Pour rappel, le thème était « Dimension de l'Univers ».

La JED s'est déroulée le 25 mai 2023 à la Faculté des Sciences et Techniques de Nantes Université.

La journée a débuté à 9h avec un accueil café puis une conférence plénière a été animée par le Professeur Christophe Sottin, Planétologue nantais au laboratoire de Planétologie et Géosciences (LPG).

Cet évènement a permis de réunir doctorant.e.s et chercheur.euse.s des différents sites des Pays de la Loire (Angers, Le Mans et Nantes) et des différentes disciplines de l'École Doctorale en physique, chimie et géosciences.

Au cours de la journée, 2 sessions posters ont été organisées.

La JED en quelques chiffres :

- 139 doctorant.e.s

- 21 Enseignant.e.s-chercheur.e.s et Chercheur.e.s
- 30 communications orales
- 6 prix
 - 3 prix à 500€ ont été décernés aux meilleures communications orales :
 - Corinne Coutant (CEISAM), Benoît Jabaud (LPG/Université Gustave Eiffel) et Alexandre Merieau (IMN)
 - 3 prix à 300€ pour les meilleurs posters :
 - Maria Moutkane (IMMM), Axel Houssin (Moltech Anjou) et Louis Hardoin (Moltech Anjou).

La direction félicite les 6 lauréat.e.s !

Didier Dubreuil remercie également le comité d'organisation pour son travail et s'excuse pour l'absence de communication pour les doctorant.e.s d'Angers.

La prochaine JED se déroulera probablement à Angers.

IX. Point formation (diapo 26)

Pour 2022-2023, 18 formations ont été proposées au catalogue de l'Ecole doctorale.

*3 formations ont été annulées pour manque d'inscrits.

Selon la charte des bonnes pratiques du CD PDL, les doctorant.e.s absent.e.s aux formations sans justificatif ne seront plus prioritaires aux formations.

Les inscriptions sont ouvertes 2 mois avant le début de la formation et sont closes 2 semaines avant le début de la formation. Les désistements sont possibles jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation.

Angers n'a pour l'instant pas proposé de formation (2 sont en cours de réflexion).

X. Point Budget 2023 (diapo 27)

- Le budget de l'ED est de 16500€.
- À ce jour, 9650€ ont été dépensés.
- Le solde est de 6850€.
- L'ED dispose d'un reliquat d'environ 4000€

L'ED consacre la majeure partie de son budget aux formations et aux mobilités.

XI. Questions diverses (diapo 29)

- *Equivalence :*

La participation à des conférences organisées par les laboratoires peut être désormais valorisée en tant qu'équivalence. La demande devra être effectuée sur Amethis sous le code EQ-3MG-REALISATIONS SCIENTIFIQUES. La demande devra être accompagnée d'une attestation de participation.

NB : Les participations à des soutenances de thèse ne donnent pas d'heures de formation et ne peuvent pas être validées en tant qu'équivalence.

- *Evènement :*

Le Collège doctoral des Pays de la Loire organise son 1er séminaire à Angers le 11/07/2023.

Les Directeurs/rices et les Directeurs/rices adjoint.e.s d'ED ainsi que les gestionnaires y sont conviés. Différents points seront abordés : comité de suivi individuel, formations et équivalences, appel à propositions, procédures etc.

- *Communication :*

Une Page LinkedIn a été créée pour l'ED :

<https://www.linkedin.com/company/98119139/admin/>

- *Gestion des HDR :*

- Angers/Nantes : les demandes d'HDR passent pour validation par l'ED
- Le Mans : les demandes sont gérées par le service Recherche.

Le Conseil prend fin à 12H40.

La date du prochain conseil sera communiquée aux membres du conseil prochainement.